

Installation photovoltaïque (3 à 30 kVA) Guide du raccordement en zone à bâtir

Préalable

- Annonce à la commune (formulaire à disposition au guichet des Services techniques)

Les travaux de raccordement ne peuvent commencer qu'après l'autorisation des Services Industriels de Fully et la communication des conditions de raccordement.

Raccordement pour énergie renouvelable

Lors de l'étude de la demande de raccordement, les Services Industriels de Fully évaluent l'impact de l'installation sur la qualité de tension de leur réseau de distribution en analysant, notamment, les points suivants :

- o variation de tension lors des manœuvres « EN/HORS » ;
- o sévérité du flicker ;
- o compensation de puissance réactive (souvent nécessaire en présence de machines asynchrones) ;
- o niveau des harmoniques ;
- o évaluation des niveaux statiques de tension ;
- o entailles de commutation ;

Tant en phase d'étude qu'après la mise en service de l'installation de production, les SI Fully peuvent demander au propriétaire de celle-ci des modifications de l'installation si celle-ci ne répond pas aux règles techniques en vigueur.

Nouveau raccordement

En zone à bâtir ou hors zone à bâtir, le propriétaire de l'installation de production s'acquitte des coûts de mise en place des lignes de desserte nécessaires jusqu'au point de dérivation et des éventuels coûts de transformation requis. Sont considérés comme coûts de mise en place et de transformation :

- o les frais d'étude y compris les actions de contrôle de protection et les éventuels tests de mise en service de l'installation de production ;
- o les coûts de construction constitués du matériel et de la main-d'œuvre ;
- o les coûts de démantèlement du réseau qui n'est plus utilisé ;
- o les coûts de désamortissement (coûts non amortis d'une installation démantelée avant la fin de vie prévue) ;
- o les travaux de terrassement, de génie civil et de maçonnerie (hors offre de raccordement SI Fully).

Raccordement existant

Une finance de branchement est exigée en cas d'augmentations d'intensité ou de puissance ou en cas de modification du branchement pour des raisons de respect des normes techniques mentionnées ci-dessus.

Documents à transmettre

Quand	Document	A qui	Par qui	But
Avant la construction	"Demande de raccordement pour une installation autoproductrice (IAP) pour mise en parallèle avec le réseau de distribution" (installations jusqu'à 10 kW) / IPE / DRT	Services Industriels de Fully	Electricien	Délivrance de l'autorisation
	"Données pour l'évaluation des perturbations dans les réseaux" (installations entre 10 et 30 kW)			
	Formulaire de demande de subvention communale		Producteur	Pour accord.
Début de construction	Schéma de principe l'installation électrique	Services Industriels de Fully	Electricien	
En fin de construction	Demande d'intervention sur les appareils de tarification (IAT)	Services Industriels de Fully	Electricien	Pour la pose/changement de compteur /modification TC
	Rapport de sécurité et PEM PV+ rapport contrôle de réception			
	Etablissement des données certifiées (document Pronovo)	Pronovo + copie à SI Fully	Fournisseur de l'installation	
	Ventilation des garanties d'origine (inscription en ligne à Pronovo)	Services Industriels de Fully	Producteur	Pour transmission à Pronovo
	Copie de la facture de l'installation et de l'inscription à Pronovo			
Photos de l'installation	Pour le versement de la subvention communale			